

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/090/2007 – ÉFAI

24 juillet 2007

**Action complémentaire sur l'AU 39/07 (MDE 13/017/2007 du 16 février 2007) et sa mise à jour (MDE 13/039/2007 du 30 mars 2007) – Craintes de torture ou de mauvais traitements / Arrestations arbitraires / Nouveau sujet de préoccupation : Peine de mort**

**IRAN**

**Adnan Hassanpour (h), journaliste et militant des droits culturels kurde  
Mansour Tayfour (h), journaliste et traducteur kurde  
Nouvelle personne menacée :  
Abdolwahed Butimar (m), connu sous le nom de « *Hiwa* », militant kurde, cousin  
d'Adnan Hassanpour**

Adnan Hassanpour et son cousin Abdolwahed (connu sous le nom de « *Hiwa* ») Butimar ont été condamnés à mort. Selon les informations recueillies, Adnan Hassanpour, journaliste et défenseur des droits culturels des Kurdes iraniens, a été arrêté le 25 janvier 2007, et Hiwa Butimar, militant écologiste, le 23 décembre 2006, ou autour de cette date, tous deux à Marivan (province du Kurdistan). Ces deux hommes auraient été détenus au secret dans un centre de détention du ministère du Renseignement à Marivan, puis transférés le 26 mars dans la prison de cette ville.

À la suite de son arrestation, des membres des services de renseignement ont effectué une perquisition au domicile de Hiwa Butimar. Ils y auraient saisi plusieurs effets personnels, dont des drapeaux kurdes, des vidéos en langue kurde et des photos de famille prises lors d'un voyage dans le Kurdistan irakien. Les objets saisis auraient ensuite été utilisés comme éléments de preuve contre les deux cousins, qui ont comparu le 12 juin, semble-t-il, devant un tribunal révolutionnaire de Sanandaj, en présence de leur avocat.

Le 15 juillet à l'aube, Adnan Hassanpour et Hiwa Butimar auraient été transférés de la prison de Marivan vers un lieu de détention qui n'a pas été confirmé. Il s'agit probablement du centre dirigé par le ministère du Renseignement à Sanandaj (capitale de la province du Kurdistan). Le 17 juillet, on leur a annoncé qu'ils avaient été condamnés à mort pour espionnage et *mohareb* (inimitié à l'égard de Dieu). Si ce jugement est confirmé en appel, la Cour suprême devra ensuite se prononcer à son tour sur celui-ci.

Lors d'une interview donnée à *Rooz*, un journal en ligne, leur avocat, Saleh Nikbakht, a déclaré que les chefs d'accusation retenus contre Adnan Hassanpour faisaient suite à « *une conversation téléphonique qu'il [avait] eue avec un membre du personnel de la radio Voice of America* ». Il a également indiqué que Hiwa Butimar avait été inculpé de détention d'armes meurtrières, en précisant que son client était innocent, et il a insisté sur le fait que ce dernier n'avait aucun lien avec des groupes armés (voir le site Internet de *Rooz* : <http://www.roozonline.com/english/archives/2007/07/006302.php>).

En avril, l'agence de presse Mehr, qui semble étroitement liée avec le pouvoir judiciaire iranien, aurait affirmé qu'Adnan Hassanpour avait été en contact avec des groupes d'opposition kurdes et aidé deux personnes originaires de la province du Khuzestan recherchées par les autorités à quitter l'Iran.

Adnan Hassanpour est un ancien membre du Comité de rédaction d'Aso (Horizon), un hebdomadaire kurdo-perse supprimé par les autorités iraniennes en août 2005 à la suite des troubles qui ont touché l'ensemble

des régions kurdes. Il aurait déjà été jugé pour des infractions liées, semble-t-il, à des articles publiés dans ce magazine. Hiwa Butimar dirige une organisation écologiste, The Green Mountain Society.

Amnesty International n'a reçu aucune information concernant Mansour Tayfour.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les procès qui se déroulent devant les tribunaux révolutionnaires en Iran ne sont pas conformes aux normes internationales d'équité des procès. Le Code pénal prévoit un certain nombre de dispositions concernant le droit d'association et la « *sécurité nationale* », formulées dans des termes vagues et interdisant toute une série d'activités dont beaucoup sont liées au journalisme ou à la liberté d'expression et protégées par le droit international relatif aux droits humains.

### **ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en kurde, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :**

- déclarez-vous préoccupé par le fait qu'Adnan Hassanpour et Abdolwahed Butimar ont été condamné à mort ;
- priez les autorités de commuer sans délai leur peine de mort ;
- tout en reconnaissant que les États ont le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales, soulignez votre opposition catégorique à la peine capitale, qui constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie ;
- demandez des précisions sur les chefs d'accusation et les éléments retenus contre Adnan Hassanpour et Abdolwahed Butimar, et dites-vous inquiet à l'idée que leur procès ne se soit pas déroulé conformément aux normes internationales d'équité des procès, qui sont particulièrement importantes dans les affaires où l'accusé encourt la peine capitale ;
- cherchez à connaître les raisons précises de l'arrestation de Mansour Tayfour, en particulier les éventuelles charges retenues contre lui et les éléments sur lesquels celles-ci sont fondées, ainsi que le déroulement de la procédure dont cet homme fait l'objet, le cas échéant, et demandez sa libération s'il n'est pas inculqué d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugé équitablement dans les meilleurs délais ;
- priez les autorités de veiller à ce qu'aucun de ces trois hommes ne soit torturé ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- exhortez-les à leur permettre sans délai de recevoir régulièrement la visite de leurs proches et d'avocats qu'ils auront choisis, ainsi que de bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin.

### **APPELS À :**

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei, The Office of the Supreme Leader  
Shoahada Street, Qom, République islamique d'Iran

Courriers électroniques: [info@leader.ir](mailto:info@leader.ir)

[istiftaa@wilayah.org](mailto:istiftaa@wilayah.org)

Fax : +98 251 774 2228 (Veuillez préciser : « *FAO the Office of His Excellency Ayatollah al Udhma Khamenei* »)

Formule d'appel : **Your Excellency, / Excellence,**

Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi  
Ministry of Justice, Park-e Shahr, Téhéran, République islamique d'Iran

Formule d'appel : **Your Excellency, / Monsieur le Ministre,**

### **COPIES À :**

Président de la République :

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad

The Presidency, Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection, Téhéran, République islamique d'Iran

Fax : + 981 6 674 790 (Veuillez indiquer : « *Please forward to H.E. Mahmoud Ahmadinejad* »)

Courriers électroniques: [dr-ahmadinejad@president.ir](mailto:dr-ahmadinejad@president.ir)

ou *via* son site Internet : [www.president.ir/email](http://www.president.ir/email)

**Formule d'appel :**     *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Gouverneur du Kurdistan :

Governor of Kurdistan

Esmail Najjar

**Courriers électroniques:**                    **Veillez adresser vos messages en persan ou en kurde *via* le formulaire en ligne figurant sur le site en persan :**

[http://www.ostan-kd.ir/Default.aspx?tabId=150&cv=4@0\\_1](http://www.ostan-kd.ir/Default.aspx?tabId=150&cv=4@0_1)

**Pour envoyer des courriers en anglais, en français ou dans d'autres langues, veuillez utiliser le formulaire en anglais disponible à l'adresse suivante : <http://en.ostan-kd.ir/Default.aspx?TabID=59>**

**Formule d'appel :**     *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 30 AOÛT 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**